



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20241014-D_2024_8_18-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2024_8_18**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 14 octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 08 Octobre 2024

Présents : 25

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

Objet : Acquisition groupée de mobiliers « vélo » : convention de mandat

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur THIBON HUBERT a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Lionnel ROBERT, Vice-président en charge du tourisme, rappelle que dans le cadre de la Stratégie Pleine Nature des Cévennes d'Ardèche, les communes et la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes souhaitent s'équiper en aires de services dédiées pour favoriser l'accueil des pratiquants vélos. La Communauté de communes a répondu au programme « Développer le vélotourisme » de l'ADEME et « Territoire Région Pleine Nature » dit « TRPN » de la Région Auvergne Rhône Alpes pour cette opération.

Certaines communes du territoire souhaitent s'engager dans la démarche pour l'achat d'équipements liés à la pratique du vélo pour constituer des aires de services pour les pratiquants. Une aire de services est un lieu propice à une halte dans un cadre agréable. Son implantation en espace naturel, correspond à un espace structuré où quatre équipements obligatoires sont regroupés (table de pique-nique, stationnement vélo, sanitaires et point d'eau) et peut être complétée d'équipements facultatifs (ombrière pour table de pique-nique, borne de gonflage, borne de réparation, borne multifonction, jalonnement...).

La Communauté de communes propose donc une opération sous mandat pour l'achat du matériel, sachant que la collectivité coordonne le projet. De ce fait, il convient de délibérer à nouveau pour acter la mise en place de l'opération sous mandat et réévaluer le montant de l'opération à 84 000 € HT.

Le projet de convention d'opération est annexé à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la convention d'opération sous mandat avec les communes volontaires, AUTORISE le Président à signer la présente convention avec les communes, la SPL Cévennes d'Ardèche et les éventuels avenants, AUTORISE le Président à lancer les marchés publics correspondants, DIT que seront provisionnées les dépenses sous forme d'opération sous mandat à hauteur de 84 000€ HT, AUTORISE le Président à signer tout document ou engager toute démarche concernant cette affaire.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20241014-D_2024_8_18-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 14/10/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le